

FICHE 15

L'ANNÉE DU SPORT DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ

L'ESSENTIEL

■ L'année 2015-2016 sera marquée et rythmée par l'organisation, en France, de grands événements sportifs tels que l'Euro 2015 de basket, les championnats d'Europe 2015 de cross-country, les championnats d'Europe de badminton, l'UEFA - Euro 2016 de football... Il s'agit de promouvoir la pratique sportive chez les jeunes (de l'école à l'université) et de mobiliser la communauté éducative autour des valeurs européennes et sportives.

Objectifs

En partenariat avec un large réseau associatif et de fédérations sportives qui donne à chacun la possibilité de découvrir et de pratiquer une multitude d'activités, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche veut souligner les valeurs communes du sport et de l'École : le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de progresser, le respect des autres, de soi et des règles, et plus généralement les valeurs éducatives et citoyennes.

Pilotage des actions

Un comité de pilotage national a été mis en place pour coordonner cette « Année du sport de l'école à l'université ».

Afin de mobiliser largement la communauté éducative et de favoriser sa réussite au niveau académique et départemental, les corps d'inspection (IA-IPR EPS, IEN) et les cadres régionaux et départementaux du sport scolaire et universitaire accompagneront et recenseront les initiatives locales menées dans le cadre de l'opération, en partenariat avec le mouvement sportif local.



Labellisation et valorisation des actions

Le label « Année du sport de l'école à l'université » est attribué par le ministère aux actions qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir lieu sur tout ou partie de l'année scolaire et universitaire 2015-2016 ;
 - reposer sur un partenariat entre, d'une part, un établissement d'enseignement, et d'autre part, un acteur du mouvement sportif (fédérations sportives scolaires, universitaires ou civiles, ligues, clubs, etc.) et/ou une association complémentaire de l'école, une association étudiante, une fondation, etc. ;
 - lier la pratique sportive à une ambition éducative, culturelle ou citoyenne.
- Cette labellisation permet d'obtenir un kit de communication, de bénéficier d'une communication accrue du ministère et d'une valorisation sur les réseaux sociaux. Certains projets labellisés pourront bénéficier d'un soutien financier.



Ressources pédagogiques

Pour promouvoir le sport comme outil pédagogique, le réseau Canopé valorise les ressources pédagogiques existantes et en réalise de nouvelles, notamment autour des actions emblématiques de cette année du sport de l'école à l'université.

Ces ressources (films, vidéos, documents, etc.) seront disponibles sur une plateforme dédiée à l'opération en direction des enseignants, des élèves et étudiants, des parents et des animateurs.

Partenariats nationaux et locaux

Cette opération nationale de promotion du sport pour tous doit permettre la construction d'actions partenariales et fédératrices de l'école à l'université, en métropole et outre-mer, et dans les établissements français de l'étranger.

Aux côtés du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de nombreux partenaires se sont engagés pour porter ce projet : autres ministères (notamment le ministère chargé de la jeunesse et des sports et de l'agriculture), fédérations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL) et civiles, le comité national olympique et sportif français (Cnosf), associations et l'ensemble des représentants du monde universitaire.

Ce partenariat se déclinera dans les académies avec les structures locales de ces partenaires et l'ensemble de la communauté éducative (parents d'élèves, collectivités locales, associations complémentaires de l'école, associations d'étudiants, etc.) pour enrichir et faire rayonner les actions menées.